



Moments de vie à DAMAZAN



LE MOT DU MAIRE



✓ Voici déjà le dernier Moments de Vie de cette année 2022.

Grâce à notre nouveau Comité des Fêtes, nous avons enfin renoué avec le plaisir des fêtes de Damazan.

Nous avons retrouvé, après deux ans d'interruption dus au Covid, notre douzième foire d'automne à laquelle se sont ajoutées cette année deux journées de fêtes.

Et je tiens à remercier ici le Comité pour son énergie et son sens de l'organisation. Le feu d'artifice au bassin du canal, très apprécié, a été particulièrement réussi.

Le dossier le plus important de cette année est, sans conteste, la réhabilitation du groupe scolaire dont la première tranche concerne l'école maternelle. Le chantier a enfin pu démarrer pendant ces vacances, après quelques mois d'un retard lié aux circonstances économiques actuelles.

Cette rénovation est au centre des priorités municipales tant nous avons à cœur d'offrir à tous, et en priorité aux élèves, les meilleures conditions de travail possibles.

Mais nos préoccupations vont aussi en direction des familles et de leur logement. En effet, améliorer l'offre d'un habitat de qualité est la marque du respect dû à la population. Ainsi, le mois de septembre a vu la pose de la première pierre du lotissement « Lucien Michard » (près de Larapite) composé de 12 logements mitoyens, 9 maisons individuelles et 11 terrains à bâtir. À Fouragnan (derrière la gendarmerie) un autre lotissement est actuellement en cours d'étude.

La création de nouveaux logements de qualité permet de fixer une population exigeante, qui réclame des commerces, des services, qui nourrit la vie associative et dynamise notre commune.

Nous sommes conscients que la civilité est à la base du bien vivre ensemble et que cela passe par l'enseignement et par le respect des règles de vie communes d'une part - et dans ce but, une policière municipale viendra épauler notre agent de prévention - ainsi que par de nombreuses offres d'emploi et par un habitat agréable d'autre part.

À toutes et à tous, en mon nom et au nom de toute l'équipe municipale, je souhaite une excellente fin d'année.

Le Maire,

Michel Masset

- signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L.311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificatives pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 € par année civile ;

- exercer, au nom de la Commune, le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du Code de l'Urbanisme, dans la limite d'un montant de 50 000 € pour la vente de biens mobiliers ou immobiliers dont l'emplacement stratégique pourrait permettre la mise en œuvre de projet urbain, d'une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, de favoriser le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels ;

- prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la Commune ;

- autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

2 – FIXATION DU PRIX DU LOYER POUR LA MAISON SISE 1 RUE JEAN MOULIN

La Commune étant propriétaire de la maison située 1 rue Jean Moulin, le M. le Maire informe que M. Philippe LE BOURHIS, vétérinaire, souhaite louer ce logement à compter du 1^{er} octobre, afin d'y installer son cabinet professionnel.

M. Le Maire informe l'assemblée qu'un rendez-vous a eu lieu chez Maître ALZIEU, notaire à DAMAZAN, pour préparer la rédaction du bail professionnel. La commune bénéficie ainsi de conseils sur les éléments qui seront contenus dans le bail et qu'il convient d'étudier et de fixer au préalable par délibération. Le prix du loyer fait partie des éléments essentiels du bail professionnel ; M. le Maire demande donc à l'assemblée de fixer le montant concernant ce domaine.

Le Conseil, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** de fixer le montant du loyer à 875 € mensuels, à la signature du bail professionnel.

3 – DÉCISIONS MODIFICATIVES

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21328 (21) - 10063 : Autres bâtiments priv.	-3 000,00		
2188 (21) - 10022 : Autres immobilisations c	3 000,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
65888 (65) : Autres	-500,00		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices antér.)	500,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

4 – VALIDATION DU NOM DE RUE LUCIEN MICHARD EN EXTENSION DU LOTISSEMENT DE LARAPITE

M. le Maire rappelle que par délibérations du 29 juin 2020 et du 29 juin 2021, il a été décidé, dans le cadre de l'adressage normalisé, la création des noms de voies communales. Le Conseil Municipal **DÉCIDE** la création de la voie « Rue Lucien Michard » - en extension du lotissement de Larapite, de la rue du 19 mars 1962 à l'avenue Flandres Dunkerque, **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document y afférent.

5 – CRÉATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL

M. le Maire expose qu'a été arrêté, en date du 5 juillet 2022, la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial. En conséquence, vu l'inscription dans cette liste d'un agent communal, il propose de procéder, à la Mairie de DAMAZAN, à la création du poste correspondant. Le Conseil, à l'unanimité **ACCEPTÉ** cette proposition et **DÉCIDE** de créer, à compter du 1^{er} décembre 2022, l'emploi d'Agent de Maîtrise territoriale, à temps complet (35 heures hebdomadaires), **DIT** que les crédits nécessaires à cette décision sont inscrits au budget 2022 de la Commune et **AUTORISE** M. le Maire à prendre l'arrêté de nomination de l'Agent qui bénéficiera de cette promotion interne.

QUESTIONS DIVERSES :

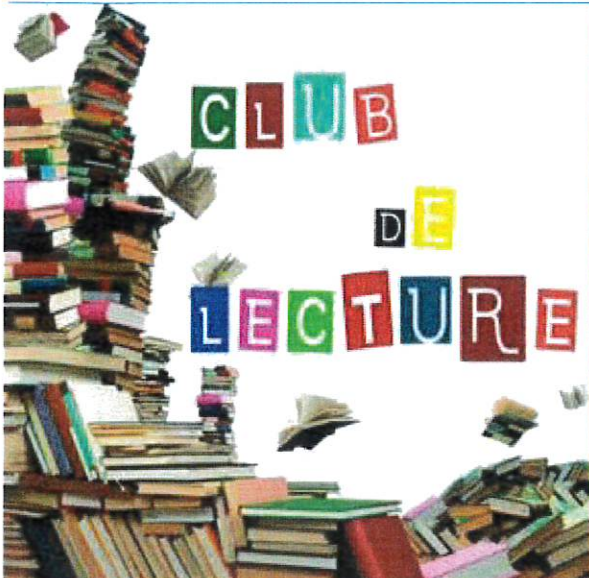
↳ Michel MASSET prie Nathalie JOUSSE de remercier son mari pour la création des mannequins en bois signalant l'entrée des écoles.

↳ Il suggère par ailleurs de faire étudier le coût d'enregistrement audio des séances du Conseil Municipal.

↳ Daniel CHABOT indique que les 3 entreprises, retenues dans le cadre de l'appel à projet pour la création de la centrale solaire photovoltaïque sur le site de Lasbouères, ont été reçues pour renégocier leurs offres et que le choix final interviendra la semaine prochaine.

↳ Sylvie DELAURIER demande pour quelles raisons les caméras de vidéosurveillance installées dernièrement ne sont toujours pas en fonctionnement, notamment pour la rue de Buzet dans laquelle de nombreuses incivilités sont régulièrement relevées ; Stéphane MOLENA lui indique que les consuels ne sont pas encore délivrés et rappelle que ces attestations sont nécessaires pour activer la mise en service du matériel.

↳ Elle demande également si la situation de la scierie LAMARQUE a évolué : Michel MASSET indique que des échanges sont réalisés entre avocats, que la situation n'a pas évolué de manière significative et que les travaux prescrits par le préfet ont été réalisés.



BIBLIOTHÈQUE

Ouverture le **jeudi de 9 h 30 à midi et de 17 h à 19 h.**

Adhésion **gratuite** pour les **moins de 16 ans.**

*Nombreux nouveaux livres déposés par
la Médiathèque Départementale !*

LES RENCONTRES DU « CLUB-LECTURE »

auxquelles chacun peut participer sans adhésion
ont lieu le **premier jeudi de chaque mois**
de **15 h à 17 h .**

« *Eh bé, quoi ?* »



... c'est la question posée par

Sébastien LAFARGUE

dans un spectacle pour grands et petits,
drôle et tendre malgré tout.

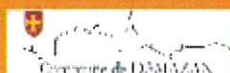
Une bonne soirée pour tous !

vendredi 4 novembre - à 21 h
salle polyvalente de DAMAZAN

Entrée : 10 €

5 € (de 6 à 12 ans)

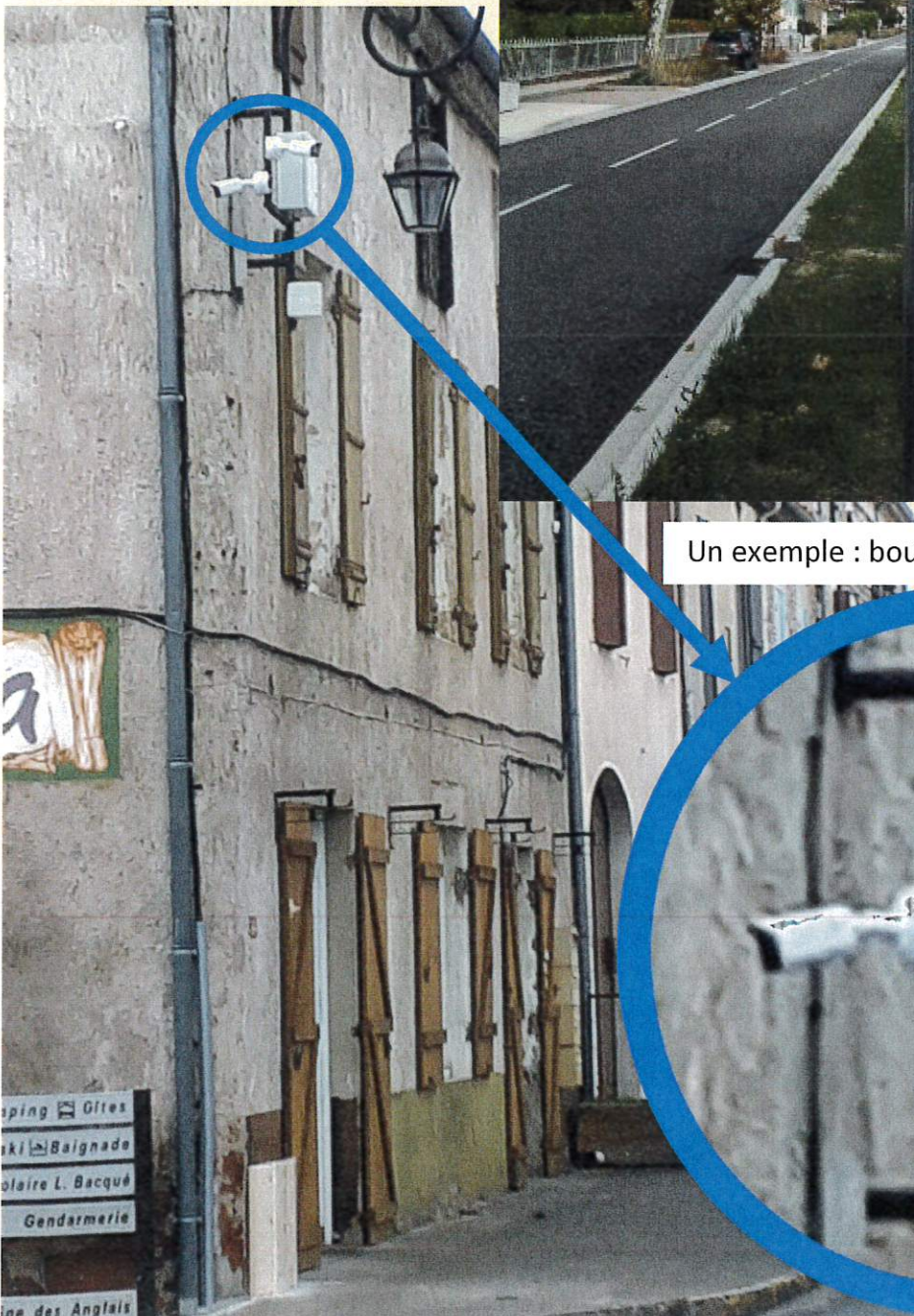
gratuit moins de 6 ans



SÉCURITÉ DES CITOYENS

Une série de caméras de surveillance, qui fonctionnent désormais en permanence, a été installée dans différents lieux du village ainsi que sur la Zone d'Activités Économiques.

Les enregistrements ne pourront être visionnés que par saisie directe de la gendarmerie ou à la suite d'une plainte auprès de la même gendarmerie.



Un exemple : boulevard du Midi

« PREMIÈRE PIERRE » RÉSIDENCE *LUCIEN MICHARD*



MERCREDI 21 SEPTEMBRE,

Accompagné de Monsieur le Sous-Préfet de Marmande et des responsables de la société HABITALYS, maître d'œuvre du projet, Monsieur le Maire a posé la « première pierre » des 12 logements

mitoyens du lotissement désormais baptisé *Lucien Michard* en hommage au champion cycliste, 7 fois champion du monde dans les années 30, et qui résida à Saint-Léon jusqu'à la fin de sa vie.

Ce lotissement, en face du groupe scolaire et tout proche du lac du Moulineau, comprendra également 9 maisons individuelles et 11 terrains à bâtir.



À L'ÉCOLE MATERNELLE

Une nouvelle structure, offerte par la municipalité, est venue remplacer celle qui avait été offerte par l'Association des Parents d'Élèves, celle-ci ayant dû être démontée dans la mesure où elle ne correspondait plus aux normes actuellement en vigueur.



LA COLLECTIVITÉ

LOGISTIQUE ÉCOLOGIQUE



Michel Masset et les divers partenaires du deuxième voyage du « Tourmente »

L'association « Vivre le Canal » s'est donné pour mission d'agir pour la relance du transport fluvial. Elle a donc créé un collectif : « Garonne fertile » avec des acteurs de la chaîne agro-alimentaire et le syndicat Valorizon.

Le 3 octobre une quarantaine de producteurs a chargé 5 tonnes de marchandise à destination de Bordeaux (magasins Biocoop, collèges, restaurants, cuisines centrales...)

La péniche nommée « Tourmente » qui fut construite en 1934 et qui est désormais restaurée, a été équipée d'un treuil de levage et d'une chambre froide.

Ce voyage permet d'envisager ce type de transport pour les filières agro-alimentaires dans le cadre des circuits courts et d'une alimentation locale.



CHANTIER JEUNES

Pendant la première semaine de leurs vacances de Toussaint, Abigaël, Angelica, Benoît, Chiara, Chloé, Kevin, Timéo et Solène ont participé au second « Chantier Jeunes » de l'année. Il était organisé par le Centre de loisirs à l'initiative de la CAF, avec la participation de la Commune.

Cinq jours durant, les huit jeunes sont allés peindre chaque matin, sur le mur de clôture du stade-vélodrome du Betbèze, une série de silhouettes évoquant divers sports : rouge et jaune pour le blason de Damazan, vert et blanc pour rappeler les couleurs traditionnelles du foot damazanais. Plus tard, d'autres sports seront illustrés à l'occasion d'un nouveau Chantier.



Ils étaient encadrés par David COYART directeur-adjoint du centre de loisirs, par Jean-Michel SARTORI pour le suivi technique et par Stéphane MOLENA pour la sécurisation du chantier.

Les après-midi étaient occupés par diverses activités ludiques ou culturelles : réception et visite de la mairie avec M. le Maire, activités sportives (foot et rugby), visite de la cave de Buzet - avec dégustation de jus de fruits ! - *Laser Game* à Boé et découverte de la flore et la faune dans la forêt de Cazala. Les déplacements étaient effectués avec le minibus de la commune.

Le Chantier terminé, chacun des jeunes a reçu un diplôme et un bon d'achat (50 € au magasin Décathlon), en présence de M. le Maire, de conseillers, des représentants de l'IFAC, du Comité Départemental du Cyclisme et des diverses associations sportives représentées - hormis l'équipe de cricket en tournée en Inde.





rappel :
AYEZ TOUJOURS VOTRE LICENCE SUR VOUS
LORS DES RANDONNÉES !!!

RANDONNÉES DU JEUDI :

Date	Départ Damazan (S. des F.)	LIEU	ANIMATEURS à contacter pour renseignements
03 / 11	13 h 30	NÉRAC Du château au Moulin des Tours	Josiane GRATIOLET 06 79 90 16 13
10 / 11	<u>13 h 15</u>	L'Ermitage La boucle de Gaillard	Jacky FARBOS 06 77 76 21 26
17 / 11	<u>13 h 15</u>	SAINT-SARDOS Une bastide éphémère	Michel BILLAUD 06 76 03 74 99
01 / 12	13 h 30	MAZÈRES Balade panoramique sur la vallée de Garonne	Jacky FARBOS 06 77 76 21 26
08 / 12	13 h 30	BÉQUIN Commune de Montesquieu Entre Garonne et vergers	Josiane GRATIOLET 06 79 90 16 13
15 / 12	13 h 30	UNET Entre Garonne et Lot (passage très pentu : 30%)	Michel BILLAUD 06 76 03 74 99

RANDONNÉES DU WEEK-END :

Date	Départ Damazan (S. des F.)	LIEU	ANIMATEURS à contacter pour renseignements
13 / 11	13 h 30	MONHEURT Entre Garonne et canal	Fabienne LABAT 07 87 94 71 07 Maryse GOURGUES 06 73 82 24 72
27 / 11	13 h 30	SAINT-HILAIRE-DE-LUSIGNAN Boucle de Cardonnet	Fabienne LABAT 07 87 94 71 07 Maryse GOURGUES 06 73 82 24 72
11 / 12	13 h 30	AMBRUS Balade forestière de Pelane	Fabienne LABAT 07 87 94 71 07 Maryse GOURGUES 06 73 82 24 72
18 / 12	13 h 30	ESTUSSAN Balade panoramique en Albret	Evelyne GASTON 06 72 38 26 21

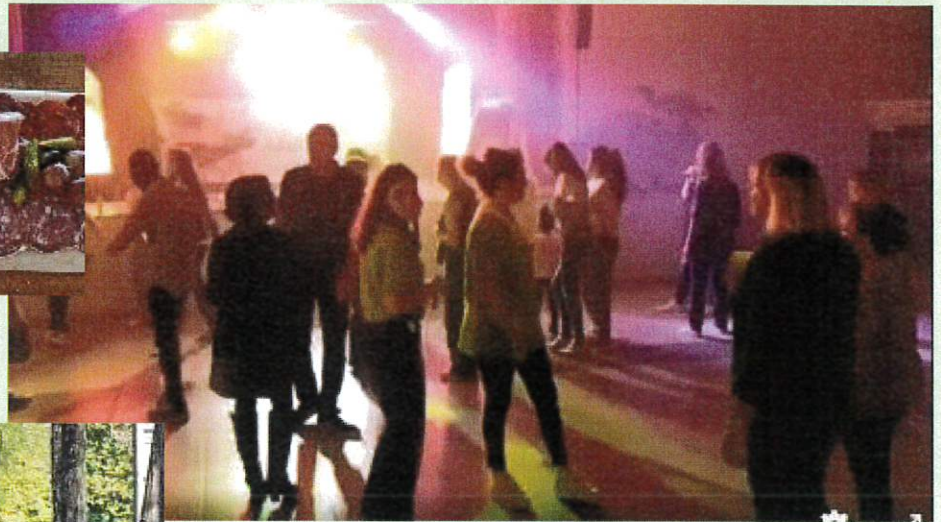
LA FÊTE, LA FOIRE : UN PARI RÉUSSI !



Le Comité des Fêtes

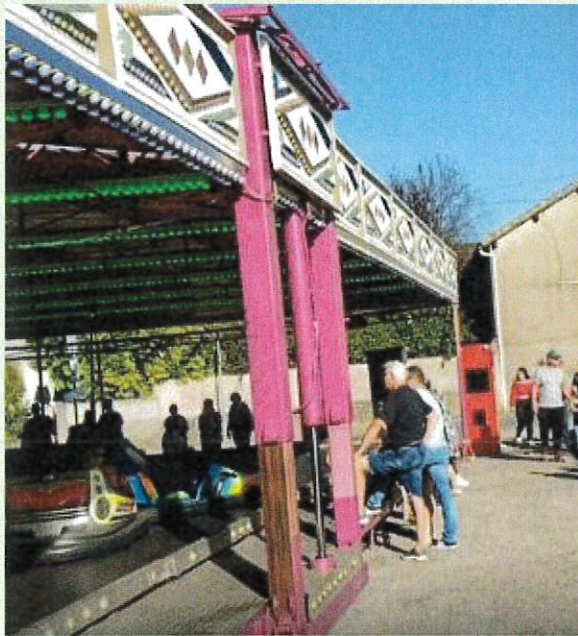


Remise de la Clef de la Ville



L'orchestre





FNACA

L'armistice du 11 novembre sera commémoré
à BUZET-SUR-BAÏSE à 11 h 30
à DAMAZAN à 12 h
où la cérémonie sera suivie d'un apéritif convivial.

Tous les Damazanais sont invités à cette cérémonie.



DAMAZ'ARTS



Tous les mardis, de 14h à 18h, les **ateliers de collage** seront désormais complétés par **des ateliers de modelage** d'argile.

À partir du 9 novembre, **atelier de collage** tous les mercredis de 14h à 17h.

Les **ateliers aquarelle** auront lieu, avec un professeur, tous les 15 jours, le lundi, de 14h à 17h30.

Une participation de 10 € par séance sera demandée.

Le matériel est fourni pour chacun des ateliers.

À l'occasion de son exposition, l'association Damaz'Arts s'est mobilisée à sa manière pour « OCTOBRE ROSE », en faveur du dépistage du cancer du sein.



ATTENTION TRAVAUX...

- Vous avez des projets ?

- Des précautions sont à prendre à proximité des réseaux « sensibles » : électricité, gaz, éclairage, télécom, réseau de chaleur... Il s'agit avant tout d'une mesure de sécurité, car endommager un tel réseau présente un danger pour la sécurité des biens et des personnes.

La réglementation est applicable aussi bien aux professionnels qu'aux particuliers, sur le domaine public comme sur le domaine privé.

- Quels travaux sont concernés ?

- Tous les travaux à proximité des réseaux, essentiellement les travaux de terrassement, avec ou sans moyens mécaniques (mini-pelle mécanique...) pour creuser une piscine, planter un arbre, créer une clôture dotée de fondations, un passage bateau...

Vous devez déclarer ces travaux sur le site "**construire sans détruire**"

(DT/DICT : Déclaration de projet de travaux/Déclaration d'intention de commencement des travaux)

Vous serez alors informé de la présence éventuelle de réseaux sur la zone d'emprise des travaux, et recevrez les plans correspondants.



TRIONS... TRIONS !



Les gros cartons n'ont leur place ni dans les colonnes de tri, ni dans les conteneurs à ordures ménagères.

**Une benne leur est spécialement réservée
à la déchèterie :**

**ouverte mardi, jeudi et samedi
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
(fermée lundi, mercredi et vendredi).**

CONCILIEUR DE JUSTICE



En raison du départ de Monsieur PAUL, la fonction de Conciliateur de Justice est pour l'instant vacante sur les secteurs de Damazan et de Port-Sainte-Marie.



DAMAZAN - services

La MAIRIE - ☎ 05 53 79 40 15 - ✉ mairie.damazan@collectivite47.fr

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h
Sur rendez-vous, l'après-midi
Permanence d'un adjoint du maire le samedi matin de 10 h à 12 h

A.S.V.P. (Agent de Surveillance de la Voie Publique)

✉ asvp.damazan-buzet@collectivite47.fr - ☎ 06 37 14 49 70
Permanence à la mairie annexe le jeudi de 10 h à 12 h

La BIBLIOTHÈQUE - ☎ 05 53 79 40 15 - ✉ bibliotheque.damazan@collectivite.fr

Jeudi de 9 h 30 à 12 h et de 17 h à 19 h

La POSTE -

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h
Mercredi de 9 h à 12 h

La DÉCHÈTERIE - ☎ 05 53 84 97 69

Mardi, jeudi et samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
(fermé lundi, mercredi et vendredi)

Le PÔLE ENFANCE -

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - 05 53 79 47 98
L'ÉCOLE MATERNELLE - 09 79 50 43 00

Le CENTRE de LOISIRS - 05 53 88 01 03
La MICRO-CRÈCHE - 05 53 88 60 57

La PMI - (Tonneins) ☎ 05 53 84 17 50

La DIRECTION du DÉVELOPPEMENT SOCIAL (DDS)

Permanence jeudi de 9 h à 11 h - **Sur rendez-vous** : ☎ 05 53 84 17 50

La M.S.A. - ☎ 05 53 93 94 56 ✉ haryouli.nadia@dlg.mas.fr

Permanence téléphonique le jeudi de 9 h à 12 h
Permanence administrative le mardi de 9 h à 12 h au Centre Social d'Aiguillon

UNA de DAMAZAN - ✉ una@unadamazan.fr site : una-damazan-houilles.webnode.fr (anciennement ASSAD)
☎ 05 53 79 37 66 (de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi)

Permanence : lundi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

EHPAD Capuran (Maison de retraite) - ☎ 05 53 79 80 00 site : www.lesmaisonderetraiteselection.fr

CENTRE MÉDICO SOCIAL (C.M.S.) Sur rendez-vous : ☎ 05 53 84 17 50

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Permanence à la mairie annexe les 2^e et 4^e samedi du mois, de 10 h à 12 h

CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE ☎ 07 46 83 26 32 ✉ conseiller.numerique.damazan@collectivite47.fr

Sur rendez-vous : lundi 14h-17h ; mardi et mercredi 9h-12h et 14h-17h ; jeudi et vendredi 9h-12h

AGENT FRANCE SERVICES

site : www.anct-carto.github.io/France_services

Sur rendez-vous : mercredi 14h-17h ; jeudi 9h-12h et 14h-17h